



**PROJET 2 DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT
DE LA RESILIENCE A L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET
NUTRITIONNELLE AU SAHEL (P2-P2RS)**

COMPOSANTE REGIONALE

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET
(SERVICES DE FIRMES DE CONSULTANTS)**

N°/001777...../SE/SEA/UAM-AFC/P2-P2RS/SPM..... 14 NOV. 2024

**Sélection d'une firme pour la réalisation d'une étude complémentaire pour
l'opérationnalisation de la Banque GMV carbone**

Secteur : **Agriculture-sécurité alimentaire**

N° d'Identification du Projet : **P-Z1-C00-072**

Référence de l'Accord de financement : **Don n°2100155042220 du 13 mars 2023**

1. Le Comité Permanent Inter Etats de Lutte contre la Sècheresse dans le Sahel (CILSS) a reçu un don du Fonds Africain de Développement (FAD) afin de couvrir le coût de la Composante régionale du Projet 2 du Programme de Renforcement de la Résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P2-P2RS) ; et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce don pour financer le contrat de Consultant en vue de réaliser une étude complémentaire pour l'opérationnalisation de la banque grande muraille verte carbone (BGMVC).
2. L'objectif principal de la mission est de faire une étude approfondie et complémentaire pour l'opérationnalisation d'une Banque carbone dans le contexte de la Grande Muraille Verte afin de mobiliser les financements verts au profit des populations locales.

Il s'agit spécifiquement de :

- Développer des mécanismes financiers dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement des pays ;
- Déterminer les opportunités financières offertes par le marché carbone dans les pays membres de l'Initiative GMV pour le Sahara et le Sahel ;
- Faire l'inventaire et la cohérence des axes et activités de séquestration de Carbone et de développement des crédits Carbone en relation avec les opportunités de financement ;
- Proposer un schéma opérationnel de la Banque GMV Carbone.

.I...

3. Le CILSS invite les Consultants (firmes) à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.
4. Les dossiers de manifestation d'intérêts devront comporter les pièces suivantes :
 - Une lettre de manifestation d'intérêt adressée à Monsieur le Secrétaire Exécutif du CILSS ;
 - Une présentation du consultant (date de création, pays d'enregistrement, domaine de compétences, organisation, etc...) accompagnée des preuves de son existence juridique (statuts, registre de commerce) ;
 - Un Tableau de présentation des références des missions similaires réalisées par le Consultant et faisant ressortir pour chaque mission les informations minimum suivantes : (i) l'objet et le contenu de la mission ; (ii) une description sommaire des prestations réalisées et des résultats obtenus ; (iii) le nom, l'adresse et les contacts du client ; (iv) le pays de réalisation de la mission ; (v) l'année de réalisation y compris les dates de début et fin de la mission ; (vi) le montant du contrat ; (vii) la liste des experts-clés ayant réalisé la mission ; et (viii) toute autre information jugée pertinente sur la mission réalisée ;
 - Les attestations de bonne exécution ou les certificats de bonne fin attestant la bonne exécution des prestations accompagnées des pages de garde et de signature des contrats exécutés.
 - Pour les firmes en groupement : Un accord de groupement dûment signé par les membres constituant le groupement et mentionnant la désignation du chef de file du groupement.
5. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au Cadre de passation des marchés des opérations financées par le Groupe de la Banque, édition d'octobre 2015, qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>

La liste restreinte sera établie conformément aux dispositions du paragraphe E3.2.3 du Manuel des opérations de passation des marchés de la Banque (Partie A, Volume 1). La qualification des consultants sera déterminée sur la base du nombre de références de missions similaires. **Il est à noter que l'intérêt manifesté par une firme n'implique aucune obligation de la part du Projet de l'inclure dans la liste restreinte.**

6. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessus aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : **Secrétariat Exécutif du Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) 2754, Boulevard Mouammar Kadhafi, 03 BP 7049 Ouagadougou 03, Burkina Faso, immeuble CILSS sis à Ouaga 2000, bâtiment annexe, porte n°505, de 8 à 16 heures.**
7. Les expressions d'intérêts rédigées en langue française doivent être déposées ou envoyées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **09 DEC. 2024** à 10 H 00 mn GMT et porter expressément la mention « **Manifestation d'intérêt pour l'étude complémentaire pour l'opérationnalisation de la banque grande muraille verte carbone (BGMVC)** ».

À l'attention : Dr Abdoulaye Mohamadou, Secrétaire Exécutif du Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) 2754, Boulevard Mouammar Kadhafi, immeuble CILSS sis à Ouaga 2000, Rez-de Chaussée, porte n°114

03 BP 7049 Ouagadougou 03, Burkina Faso

Tél : 00226 25 49 96 00

A : frederic.conseiga@cilss.int;

Copie à : pse.apgmv@grandemurailleverte.org ; hinsa.adamou@cilss.int et geraldine.gnankambary@cilss.int

Le Secrétaire exécutif



Dr Abdoulaye Mohamadou